



Adresse Mail : arcasm78@Free.fr

Gymnase LECUYER Avenue du Général de Gaulle 78200 MANTES LA JOLIE

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE POUR TOUS POUR L'Accès au Gymnase

	MANTES LA JOLIE	
	Archers Confirmés	Archers Débutants
Mardi	19h30 à 21h45	19h30 à 21h45
Mercredi (Catégorie Jeune)	16h30 à 17h45	16h30 à 17h45
Vendredi	20h00 à 21h45	

HORAIRES D'ENTRAINEMENTS EN EXTERIEUR sur Terrain de Porcheville

En attente de confirmation et signature d'une convention

COTISATION - SAISON 2021 / 2022 Incluant les 30% sur la part club

	Archers Confirmés		Archers Débutants incluant le prêt à tirer	
	GPS&O	HORS GPS&O	GPS&O	HORS GPS&O
Adulte en compétition	130	135	175	180
Adulte pratique en club	115	120	165	170
2 ^{ème} Club de Tir	40	40		
Adulte par de pratique	65	70		
Jeune (née entre 01/01/2002 et 31/12/2011) a partir de 11 Ans	105	110	150	155
Adulte handisport	Nous	Consulter	Nous	Consulter

La cotisation Archers débutant inclus le « prêt à tirer » ainsi que le prêt de l'arc.

Le prêt à tirer est composé de : La licence, l'assurance, la carte de progression, le passeport (pour la compétition) les insignes de progression. Le carquois, la palette, la dragonne, le protège bras et 7 flèches. **L'entretien, la réparation et le remplacement de votre « prêt à tirer » est à votre charge puisqu'il vous appartient.**

Un **chèque de cautions de 80 euros** vous sera demandé au moment du prêt de l'arc, ce chèque restera dans votre dossier et vous sera rendu à la fin de la saison au retour du matériel (arc, corde, viseur).

Dès la deuxième année, l'arc équipé d'un viseur et d'une corde peut être loué.

Au tarif de **40 € par trimestre soit 120 € pour les 3 trimestres.**

Les stabilisateurs sont à votre charge.

73 communes forment le GPS&O (Les communes qui formaient la CAMY et les autres) La liste est trop longue pour en faire une énumération. <https://gpseo.fr/communaute-urbaine/decouvrir-le-territoire/les-73-communes>.

PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION

La demande adhésion dûment remplie.

Un certificat médical mentionnant **l'autorisation de la pratique du tir à l'arc en compétition**.
Pour les jeunes plus d'obligation du certificat médical depuis 01/08/2021. .Remplir le questionnaire de santé mineur.

Une adresse mail valide. Car licence dématérialisée.

1 photo d'identité (pour les nouveaux adhérents) pour la fiche.

Le règlement de votre cotisation.

*NB : le règlement de la cotisation peut s'effectuer en espèces ou par chèque à l'ordre de
« ASM TIR A L'ARC »*

Si vous bénéficiez d'une participation de votre comité d'entreprise, demandez nous une attestation de paiement.

Pour obtenir votre licence votre **dossier doit être complet**.

Par mesure de respect des règles de sécurité et d'assurance, l'accès au pas de tir sera refusé aux personnes non licenciées.

Merci de votre compréhension.

LES QUELQUES REGLES A RESPECTER

PORTER DES CHAUSSURES DE SPORT PROPRES LORS DES TIRS EN SALLE

CALME ET DISCRETION SONT DE RIGUEUR SUR LE PAS DE TIR

ETEINDRE LES PORTABLES

PARTICIPER A LA MISE EN PLACE ET AU RANGEMENT DU MATERIEL

PRENDRE CONNAISSANCE DES INFORMATIONS DONNEES EN FIN DE SEANCE

CONSULTER REGULIEREMENT LA PANNEAU D'AFFICHAGE

RESPECTER LES HORAIRES ET LE MATERIEL MIS A VOTRE DISPOSITION

PORTER UNE TENUE BLANCHE LORS DE TOUTES LES COMPETITIONS EXTERIEURES ET AUTRES MANIFESTATION TRADITIONNELLES (Tir du Roy, Tir de la St Sébastien, Bouquet provincial)

SUIVRE LES CONSIGNES DES RESPONSABLES DU MATERIEL (dépôt, entretien, restitution du matériel ...)

NE PAS UTILISER LE MATERIEL DE PRET HORS DE SALLE D'ENTRAINEMENT ET HORAIRES ENCADRES